

## Règlement vélos folkloriques des 24 heures vélo du Bois de la Cambre

Réaliser un vélo folklorique est à la portée de n'importe quelle section : un peu d'imagination, quelques matériaux récupérés, de la décoration, quelques outils, de l'huile de coude, plein d'enthousiasme et c'est parti !

Voici les quelques règles de base à respecter lors de la réalisation de votre vélo afin d'assurer la sécurité de chacun.

Bien entendu, ce règlement n'est pas exhaustif et le règlement général des 24 heures reste bien évidemment d'application. Néanmoins, toutes les règles et consignes énoncées dans ces quelques pages doivent être respectées sous peine de ne pas pouvoir participer à la course.

### **1. Thème de l'année**

1.1 Les vélos folklos doivent être décorés selon le thème de l'année.

Soyez originaux dans la réalisation de votre vélo ; le thème peut s'exploiter sous toutes ses coutures ! Relevez des défis techniques, faites intervenir des talents artistiques pour la réalisation de celui-ci. Attention, nous serons plus stricts sur la quantité et la qualité des décorations présentes sur votre vélo. En effet, il ne sera **plus question de rouler avec une structure vide** pour gagner de la vitesse, un minimum de décoration, **durant toute la course**, sera nécessaire pour pouvoir être sur la piste !

### **2. Dimensions**

Afin de garantir un caractère et des dimensions dignes d'un vélo folklorique, les consignes suivantes sont à respecter à la lettre :

2.1 Tout vélo folklorique devra être d'une **largeur minimale de 1,5m**, d'une **largeur maximale de 2m** d'une **hauteur maximale de 3m** et d'une **longueur maximale de 3m**.

2.2. Tout vélo folklorique devra comporter un **minimum de 3 roues** qui touchent en permanence le sol.

2.3. Chacune de ces roues devra présenter un diamètre minimum de 40cm (ou 16").

2.4. Les tandems, même affublés d'une troisième roue, ne sont pas admis.

2.5. Les cuistax ne sont pas admis.

- 2.6. Tout vélo folklorique doit accueillir au **minimum deux rouleurs**. L'idée n'étant pas spécialement d'avoir deux personnes qui dirigent le vélo mais bien d'avoir au moins deux personnes à bord.
- 2.7. Au niveau de la décoration, une simple plaque décorative ne sera plus acceptée comme un vélo folklo. Il faudra de la **décoration en 3 dimensions de PLUS de 30x30x30 cm** tout compris.

### 3. **Structure du cadre**

La plupart des vélos folkloriques sont composés de deux cadres classiques assemblés. Voici les points à respecter pour réaliser l'assemblage :

- 3.1 Tout assemblage entre deux vélos doit présenter au minimum 3 points de fixation sur chaque cadre assemblé (donc **minimum 6 points** en tout si vous assemblez deux cadres).
- 3.2 Afin de garantir la rigidité de votre assemblage, ces 6 points de fixation ne peuvent en aucun cas se situer dans le même plan (en d'autres mots, ils ne peuvent être alignés). (cf. Figure 1). Si ce point n'est pas respecté, il n'y a aucune chance que votre structure soit autorisée à prendre part aux 24 heures car votre vélo ne tiendra pas la route.

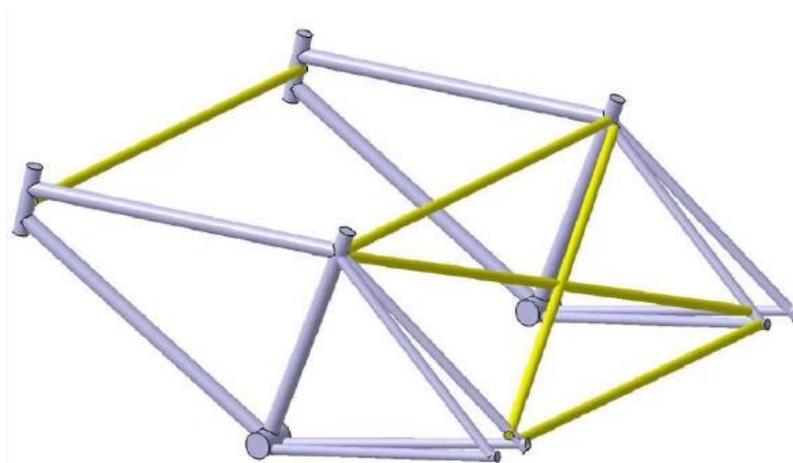


Figure 1 : Exemple d'un assemblage de deux cadres correctement réalisé. Notez qu'outre les 3 liaisons obligatoires, une croix supplémentaire offre un complément de rigidité non négligeable.

- 3.3 Les points de solidarisation doivent être réalisés par des moyens solides.
- 3.3.1 Sont admis comme moyen d'assemblage :
- Les soudures métal contre armature de cadre
  - Les assemblages mécaniques tiges filetées et boulons
- 3.3.2 Ne sont pas admis comme moyen d'assemblage (liste non exhaustive) :

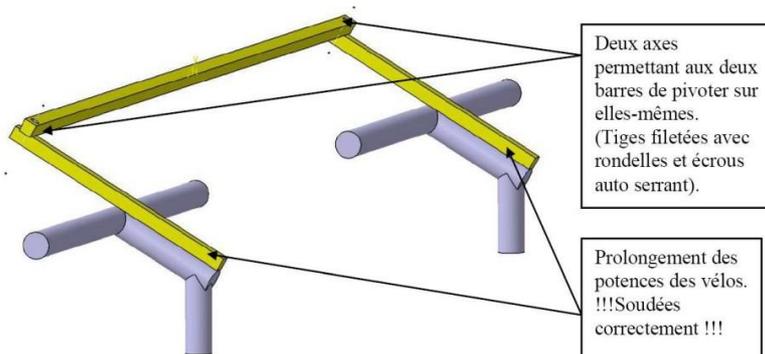
- Les brêlages
- Les fixations avec bande adhésive ou colle
- Les fixations au colson

3.3.3 Pour les soudures, reportez-vous à la section 5 traitant spécifiquement de cet aspect.

#### 4. Direction

Votre vélo étant composé de plusieurs cadres, il présente la plupart du temps plusieurs roues directrices. Afin de garantir d'une part le bon fonctionnement de votre engin mais également la sécurité de chacun, il est indispensable de **solidariser les roues directrices**.

Le fait de solidariser les guidons des vélos assemblés vous permettra de faire tourner les roues en même temps. Pour vous aider, le schéma ci-dessous (Figure 2) vous propose un exemple de construction. N'hésitez pas à grandement vous en inspirer.



Soyez attentifs à ne pas trop serrer les écrous aux intersections entre les barres jaunes pour permettre à celles-ci de pivoter (et à votre vélo de tourner).

Au cas où votre vélo ne serait pourvu que d'un seul guidon, celui-ci ne peut être dirigé que par une seule personne et placé devant celle-ci. Enfin, chaque rouleur doit disposer d'un appui spécifique.

#### 5. Soudures

Le premier conseil que l'on peut vous donner est de vous faire aider ou encadrer par une personne qui s'y connaît un minimum pour réaliser vos soudures voire un professionnel. Il est beaucoup moins facile qu'il n'y paraît de réaliser des soudures correctement.

Notre objectif ici n'est pas de vous donner un cours d'ingénieur mécanicien mais d'aider les néophytes à réaliser des soudures solides et en tous les cas d'éviter les erreurs grossières qui pourront rapidement coûter la vie à votre vélo et mettre en danger la sécurité de ses occupants et des autres utilisateurs de la piste.

Ce point est donc à lire attentivement.

Si vous soudez à la baguette :

- 5.1. Veillez à nettoyer correctement les surfaces à souder, c'est-à-dire :
  - Retirer la peinture à l'aide d'une disqueuse
  - Dégraisser les surfaces à souder
- 5.2 Veillez à retirer le laitier (la couche superficielle) de chaque soudure avant de resouder dessus. Faites cela avec un petit marteau par exemple. C'est en retirant ce laitier que l'on peut juger de la qualité de la soudure. (Figure 3 et Figure 4).

Et comme quelques photos valent mieux qu'un long discours, voici ci-dessous deux exemples de soudures bien et mal réalisées.



Figure 3 : Soudure BIEN réalisée. A gauche, avec laitier. A droite, une fois le laitier retiré.



Figure 4 : Soudure MAL réalisée. A gauche, avec laitier. A droite, une fois le laitier retiré.

## 6. Visibilité

Quelques règles spécifiques s'appliquent aux vélos folkloriques pour assurer une bonne visibilité de votre véhicule, principalement pendant la nuit.

- 6.1. Une **bande réfléchissante** doit être disposée à l'arrière du vélo, **sur TOUTE la largeur**. Ceci afin que les autres utilisateurs de la piste puissent à tout moment appréhender correctement la taille de votre vélo.

- 6.2. Tout vélo folklorique devra disposer de **4 phares** en état de fonctionnement. 2 phares de couleur **blanche** seront disposés à l'avant et 2 phares de couleur **rouge** seront placés à l'arrière.
- 6.3. Tout vélo folklorique sera construit de manière à permettre une visibilité suffisante de ses occupants non seulement vers l'avant mais également vers les côtés et vers l'arrière. Au besoin, des rétroviseurs devront être installés. Si tel est le cas, ils ne doivent pas être inclus dans les 2m de largeur maximale mais ils ne seront pas non plus comptés pour la mesure de la largeur minimale de 1,5m (voir section 2.1).

## 7. Finitions

Avant de considérer votre vélo folklorique comme achevé, vous devrez vous assurer qu'il ne comporte plus d'éléments susceptibles de blesser ses occupants ou les personnes extérieures au vélo.

- 7.1 Toutes les vis et tous les clous dépassant devront être limés ou coupés et polis, les pointes en bois ou de quelque matériau que ce soit devront être coupées et poncées. En d'autres termes, aucun élément blessant ne devra subsister.
- 7.2 Tout vélo folklorique devra disposer d'un système de freinage adéquat et adapté au poids total du vélo et de ses occupants.

## 8. Course

- 8.1 Tout vélo folklorique devra disposer d'un accès aisé pour permettre un changement rapide des rouleurs. Il est hors de question qu'un vélo reste immobile pendant plus de 5 minutes sur le bord de la piste pour effectuer un relais.
- 8.2 Tous les rouleurs et tous les relayeurs sont tenus de se conformer à la même réglementation que les rouleurs et relayeurs de vélos classiques.
- 8.3 Tout vélo folklorique doit être en mesure d'effectuer le tour du circuit sans aucune aide extérieure et sans devoir mettre pied à terre.
- 8.4 Les vélos folkloriques sont tenus de rouler du côté droit de la piste.
- 8.5 Les vélos folkloriques veilleront à ne pas obstruer toute la largeur de la piste lorsqu'ils effectuent des dépassements sur un vélo classique ou folklorique ou sur un véhicule roulant sur la piste.

- 8.6 Un vélo folklorique est conçu pour rouler et non pour être admiré à l'arrêt. Pour que tout le monde puisse profiter de votre dur labeur et voter pour lui, il faut qu'il accomplisse des tours de piste. C'est ainsi que, pour pouvoir être primé, tout vélo folklorique devra avoir effectué un minimum de 24 tours complets au terme de la course.
- 8.7 Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter momentanément ou définitivement la course d'un vélo folklorique qui met en danger la sécurité de participants ou qui ne respecte pas le présent règlement.

## **9. Contrôle technique, modification et approbation**

- 9.1 Tout vélo folklorique désirant participer à la course doit se présenter au contrôle technique et obtenir l'approbation de l'organisation. Cette présence étant **obligatoire**, toute section inscrite en catégorie folklorique qui ne présente pas son vélo au contrôle technique se verra perdre une partie de sa caution.
- 9.2 **LE SEUL contrôle technique** des vélos folkloriques se tient généralement le **samedi qui précède l'événement** aux locaux de l'unité de l'Annonciation (rue Joseph Stallaert 6, 1180 Bruxelles). Plus d'informations sur ce contrôle technique seront communiquées en temps et en heure. Pour rappel, ce contrôle technique est **obligatoire**. Toute section absente le dimanche précédent l'événement se verra sanctionnée par le retrait d'une partie de sa caution (voir Règlement général point 20.2) et ne pourra pas participer à la course.
- 9.3 Tous les points énoncés dans le présent règlement seront vérifiés lors de ce contrôle technique et l'organisation se réserve le droit de refuser tout vélo qu'elle jugerait non conforme (ce compris les phares, les bandes réfléchissantes, etc.).
- 9.4 L'organisation offre la possibilité aux sections de laisser les vélos folkloriques en stationnement aux locaux de l'Annonciation durant la semaine qui précède l'événement.

Cependant, les quelques consignes suivantes sont à respecter si vous désirez profiter de cette possibilité :

- Vous devez prévoir **de quoi couvrir** (bâches) **votre vélo** afin de la protéger des éventuelles intempéries
- Vous devez prévoir **de quoi arrimer** au sol correctement et solidement **cette protection** (cordes et sardines par exemple). Il est inutile de compter sur le matériel se trouvant sur place.

- Vous ne pourrez pas avoir accès à votre vélo entre le samedi du contrôle technique qui précède l'évènement et le samedi de la course à 07h00.
  - Vous devez venir rechercher votre vélo folklorique aux locaux de l'Annonciation le **samedi de la course entre 07h00 et 07h30** et prévoir le transport de celui-ci jusqu'au Bois de la Cambre. **Après 07h30, l'accès aux locaux ne sera plus possible !**
- 9.5 Tout vélo folklorique ayant subi une quelconque modification durant la course ne peut reprendre part à celle-ci **qu'après la vérification par un organisateur du respect caractère folklorique et de la sécurité du vélo**. En cas de non-respect de cet article, si le caractère folklorique a été modifié, le vélo sera automatiquement et définitivement transféré dans la catégorie « véloclassique », il vous faudra alors payer la différence de prix (une puce vélo vitesse étant plus chère qu'une puce de vélo classique). Dans les autres cas, il sera retiré de la course.
- 9.6 L'usage de postes à souder est strictement interdit dans l'enceinte du Bois de La Cambre, que ce soit avant ou pendant la course.
- 9.7 A la fin de la course, les vélos folkloriques doivent être évacués du site par les sections. Il est **strictement interdit de jeter les vélos (et/ou leurs restes)**, même une infime partie, **dans les containers** prévus pour les déchets. **Les sections dont le vélo a été retrouvé sur le site ou dans un container se verront retirer leur caution.**